Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200204-CP_20200204_013-DE

Publié le 07/02/2020

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 4 FEVRIER 2020

OJ N° 013 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Projet Coeur de Campus à Anglet. Convention d'occupation temporaire, précaire et révocable d'une parcelle communautaire au profit de la société Enedis.

Date de la convocation : 29 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice : 69
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°13), ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder, BERARD Marc, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick, CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°26), DAGORRET François, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HAYE Ghislaine, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°6), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MIALOCQ Marie-José (à compter de l'OJ N°4), NOUSBAUM Pierre-Marie, OLÇOMENDY Daniel, POULOU Guy, SAINT ESTEVEN Marc, THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques.

ABSENTS OU EXCUSES :

BERTHET André, BLEUZE Anthony, CLAVERIE Peio, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, ELISSALDE Philippe, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIART Jean-Claude, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLIVE Claude, SOROSTE Michel, UGALDE Yves, VEUNAC Michel.

PROCURATIONS :

BERTHET André à VEUNAC Jacques, CLAVERIE Peio à CARRERE Bruno, CURUTCHARRY Antton à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°27), NARBAÏS-JAUREGUY Éric à DUBLANC Gilbert, OLIVE Claude à DEQUEKER Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200204-CP_20200204_013-DE

OJ N° 013 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Projet Coeur de Campus à Anglet. Convention d'occupation temporaire, précaire et révocable d'une parcelle communautaire au profit de la société Enedis.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération Cœur de Campus à Anglet, projet stratégique qui conforte le campus Montaury en amorçant le développement de la technopole Arkinova, dédiée à l'écoconstruction et à l'aménagement durable.
Trois projets indissociables composent l'opération :

- ISALAB, bâtiment dédié à l'école d'ingénieurs ISABTP et ses laboratoires associés ;
- la Maison des étudiants et ses services associés (parking silo) ;
- l'Agora, espaces publics piétons articulant l'ensemble.

Des travaux d'infrastructure sont nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment le déplacement d'un local transformateur et l'installation d'un nouveau.
Il est ainsi proposé de mettre en place une convention de mise à disposition d'occupation temporaire, précaire et révocable, à titre gratuit, entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la société Enedis, afin de permettre l'implantation de deux transformateurs et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.
La convention sera conclue pour la durée des ouvrages dont il est question ci-dessus et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Approbation des conventions de mise à disposition à des tiers de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à titre onéreux ou gratuit, appartenant à la Communauté d'Agglomération, avenants aux conventions existantes et résiliation » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la société Enedis, du foncier suivant :
  - Emprise de 25 m² sur la parcelle cadastrée section CX n°0836, située Allée du Parc Montaury, d'une contenance totale de 54 580 m², en vue d'y implanter deux transformateurs électriques ;
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Damien DUHAMEL.